



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 16 janvier 2015

N° 586



Logement

88 communes mayennaises éligibles au prêt à taux zéro pour l'habitat ancien

Dans 88 communes du département, depuis le 1^{er} janvier 2015, il est possible d'accéder au prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat d'un logement ancien, à condition toutefois d'effectuer des travaux de rénovation.

En France, près de 6 000 communes sont concernées. Parmi les critères de sélection : un taux de vacance de logements supérieur ou égal à 8 %, et au moins huit « *équipements et services intermédiaires et de proximité de types différents* ». L'obtention du prêt est conditionnée à des travaux de rénovation ou d'amélioration « *d'un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération* ».

La mesure vise à favoriser la revitalisation des centres bourgs dont les logements, parfois très anciens, sont souvent vétustes, en mauvais état ou ne bénéficiant pas du confort moderne souvent nécessaire pour attirer de jeunes ménages dans les bourgs ruraux.

Source : Maire info du 7 janvier 2015

[Accéder à la liste des communes rurales éligibles au PTZ ancien](#)



Santé publique

Fin de vie : soutien à la proposition de loi Claeys/Leonetti

Dans son bulletin d'informations n° 44 de janvier 2015, Jalmalv 53⁽¹⁾ reprend un communiqué de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap)⁽²⁾, en date du 12 décembre 2014, concernant la [proposition de loi Claeys/Leonetti](#), laquelle répondrait précisément à trois inquiétudes des Français : subir un acharnement thérapeutique, souffrir et être mal accompagnés. Selon la Sfap, la proposition de loi tend à sécuriser et à améliorer concrètement la prise en charge des personnes en fin de vie. La Sfap insiste plus spécifiquement sur trois dispositions proposées :

- **Le renforcement des directives anticipées** : en précisant que les directives anticipées « *s'imposent sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation* », et en faisant disparaître la notion de durée de validité, le patient est totalement assuré que ses volontés seront respectées et en particulier son souhait de refuser l'acharnement thérapeutique et de ne pas souffrir.
- **La création d'un droit à la sédation** : en créant un droit à la sédation en phase terminale, chez un patient qui présente une maladie grave et incurable dont le pronostic vital est engagé à court terme, dans deux situations bien définies (lorsqu'il présente une souffrance réfractaire ou lorsqu'il demande lui-même d'arrêter les traitements qui le maintiennent artificiellement en vie), le patient est assuré qu'il sera entièrement soulagé au terme de sa vie. Cette pratique qui permet au malade d'être endormi lorsqu'il présente un symptôme qu'il juge insupportable, est d'ailleurs déjà bien connue des professionnels des soins palliatifs qui la mettent en œuvre conformément à des recommandations de bonnes pratiques depuis 2002.

(1) – Jusqu'à la mort accompagner la vie, 62 rue Davout, 53000 Laval, tél. 02 43 56 75 15, mél. jalmalv53@wanadoo.fr

(2) – Jalmalv en est cofondateur et membre de droit au Conseil d'administration.

- **Le développement des soins palliatifs** : en insistant sur le nécessaire développement des soins palliatifs en France et sur la formation des professionnels de santé, Alain Claeys et Jean Leonetti souhaitent donner aux patients la certitude qu'ils pourront bénéficier à l'avenir de soins palliatifs de qualité, que ce soit à domicile ou à l'hôpital. Cette mesure est très attendue par les acteurs des soins palliatifs qui accompagnent chaque année près de 150 000 patients en fin de vie.



À vos agendas



Politique

« NOTRe » de nouveau au Sénat

Le 14 janvier 2015, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est revenu à l'ordre du jour du Sénat. La Commission des lois du Sénat a largement amendé le projet de loi. Elle a notamment annulé les transferts prévus aux régions des compétences départementales en matière de voirie, de collèges et de transports scolaires. Elle a également supprimé le seuil minimum de 20 000 habitants prévu pour toutes les intercommunalités dans le texte initial. Le gouvernement va lui-même s'opposer à ces modifications. Il restera à trouver un compromis... s'il est possible.



Actua-site

Dernières mises en ligne...



« [Les naissances par commune, en Mayenne, de 1975 à 2013](#) »

« [Population municipale des communes mayennaises de 1990 à 2012, par communauté d'agglomération ou de communes](#) »



Le vendredi 16 janvier, à Laval Du front à l'asile...



Le vendredi 16 janvier, à 20 h, aux Archives départementales de la Mayenne, 6 place des Archives, à Laval, dans le cadre du Centenaire 1914-1918, conférence de Hervé Guillemain et Stéphane Tison, maîtres de conférences à l'Université du Maine et auteurs de l'ouvrage *Du front à l'asile*. Ils présenteront le résultat de leurs recherches sur les conséquences psychiatriques de la guerre sur les soldats. Ils ont pour cela utilisé les archives des établissements psychiatriques du Mans, d'Alençon et de la Roche-Gandon, à Mayenne.

Durée : 1 heure 30. Entrée libre.

Le jeudi 29 janvier, à Mayenne Que sont nos névrosés devenus ?

Le jeudi 29 janvier, à 20 h 30, salle de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, à Mayenne, l'association Regards Cliniques organise une conférence-débat sur « Clinique des addictions : que sont devenus les névrosés du siècle dernier et quelle réponse apporter au malaise des jeunes d'aujourd'hui ? », avec la participation de Thierry Roth, psychologue clinicien, psychanalyste, spécialiste en addictologie.

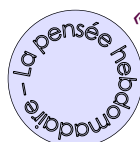
Tarif non-adhérent : 10 euros ; demi-tarif pour les étudiants et chômeurs.

Le mardi 3 février, à Laval Les inégalités de santé, avec Éric Breton

Le mardi 3 février, à 20 h, à la résidence François-Peslier, La Meslerie, 19 rue Émile-Sinoir, à Laval, dans le cadre du Contrat local de santé et en partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie, conférence sur les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, avec Éric Breton, titulaire de la chaire « Promotion de la Santé » à l'École des hautes études en santé publique (EHESP, Rennes).

L'intervenant mettra en évidence, « *de manière scientifiquement documentée* », les interférences entre le cadre de vie (personnel, professionnel, scolaire, environnemental) et la santé au sens large.

Entrée gratuite, mais inscription obligatoire : <https://solen.sante.gouv.fr/cgi/HE.exe/SF?P=2396z81z2z-1z-1z3ADB0456DF>



« Aborder la maladie d'Alzheimer par la question de la citoyenneté [est] audacieux. Mais l'audace a ceci d'intéressant qu'elle suscite le débat, soulève les vraies questions, ramène à l'essentiel. À savoir, que le malade est d'abord une personne, avec des droits. Le droit d'exister et d'être libre de ses choix, de ses envies, en dépit des difficultés liées à son état de santé ».

Géraldine Drot, « Malades d'Alzheimer, familles, aidants : tous citoyens », Croix-Rouge française, *Agir ensemble* n° 75-76 d'octobre, novembre et décembre 2014.